



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

5^{ème} réunion de 2023

Séance du 7 décembre 2023

Délibération

PV n° 10

Objet : Révision du règlement opérationnel (CPI non opérationnel, chaîne de commandement)

Date de convocation :
24 novembre 2023

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni au centre d'incendie et de secours de TROYES OUEST sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• Membres de droit

Membre présent : 1

Madame la Directrice de cabinet de Madame la Préfète Anne GABRELLE

Membre excusé : 1

Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET

• Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice : 22

Membres présents : 16

*Mesdames Sylviane BETTINGER, Marie-Thérèse LEROY, Elisabeth PHILIPPON.
Messieurs Guy BERNIER, Philippe DALLEMAGNE, Bernard DE LA HAMAYDE,
Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Olivier
JACQUINET, Arnaud MAGLOIRE, Jean-Yves MATHIAS, Jean-Louis OUDIN,
Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

Membres absents excusés non représentés : 6

*Mesdames Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT, Marie-Noëlle RIGOLLOT.
Messieurs Bruno BAUDOUX, Philippe BORDE, Didier LEPRINCE.*

• **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Cne Nicolas RUINET, Adc Rudy GUBLIN, Adc Cyrille RAPHAEL, Madame Laetitia MUSSARD.

Membres représentants présents : Col Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, Ltn Thierry LANE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Le règlement opérationnel du SDIS de l'Aube a été signé le 23 janvier 2018 par arrêté préfectoral. Afin qu'il soit toujours en corrélation avec la réalité opérationnelle du SDIS, il a été décidé d'assurer une mise à jour permanente soumise chaque année aux instances de l'établissement.

Les modifications sont notifiées sur la première page du document et comprennent :

- modification de l'annexe 2 (Plan de rattachement des communes de l'Aube)
- modification de l'annexe 3-1 (Plan de déploiement A5) et de l'annexe 3-2 (Plan de déploiement A26)
- mise à jour de l'annexe CPI-A (Liste des CPI communaux)
- mise à jour de l'annexe CPI-E (Intervention de CPI hors du territoire communal)

Modification de l'annexe 2 (Plan de déploiement des communes de l'Aube)

Suite aux remontées des centres d'incendie et de secours par le groupement appui au volontariat et en lien avec l'activité opérationnelle constatée, une analyse a été menée concernant les secteurs de 1^{er} appel des CIS en garde postée. Celle-ci a mis en évidence la nécessité de procéder aux évolutions suivantes :

| | Commune | CIS actuel en 1^{er} appel | CIS envisagé en 1^{er} appel |
|----------|-----------------|---|---|
| 1 | Moussey | CIS Bouilly | CIS Troyes Ouest |
| 2 | Prugny | CIS Bouilly | CIS Troyes Ouest |
| 3 | Messon | CIS Estissac | CIS Troyes Ouest |
| 4 | Vauchassis | CIS Estissac | CIS Troyes Ouest |
| 5 | La Saulsotte | CIS Nogent sur seine | CIS Villenaux la grande |
| 6 | Hampigny | CIS Brienne le chateau | CIS Chavanges |
| 7 | Yèvres le petit | CIS Brienne le chateau | CIS Chavanges |

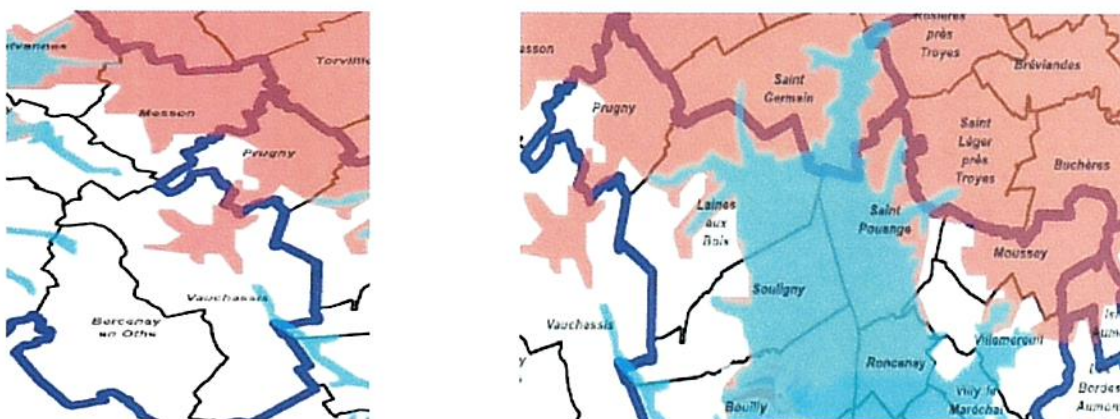
Pour rappel, la défense d'une commune en 1^{er} appel est assurée par le centre d'incendie et de secours le plus rapide. La méthode permettant d'identifier ce centre repose sur l'analyse d'isochrones intégrant les délais de mobilisation des sapeurs-pompiers du centre (3 min en garde postée dans les CIS mixtes, 10 minutes en astreinte dans les CIS uniquement SPV) et les délais de route. Ils sont réalisés à partir du logiciel de cartographie intégré au logiciel d'alerte qui intègre les données de l'institut national de l'information géographique et forestière (nature du réseau routier, vitesses de circulation, zones urbaines/rurales...).

Cette base de calcul sert de référence unique pour analyser la défense des différentes communes.

Couverture à 20 minutes après le déclenchement de l'alerte

Moussey, Prugny, Messon, Vauchassis - CIS Bouilly et Estissac / CIS Troyes Ouest

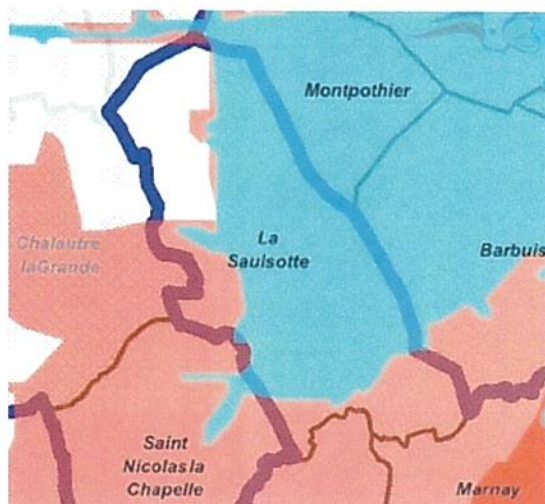
■ CIS en garde postée ■ CIS en astreinte



Couverture à 20 minutes après le déclenchement de l'alerte

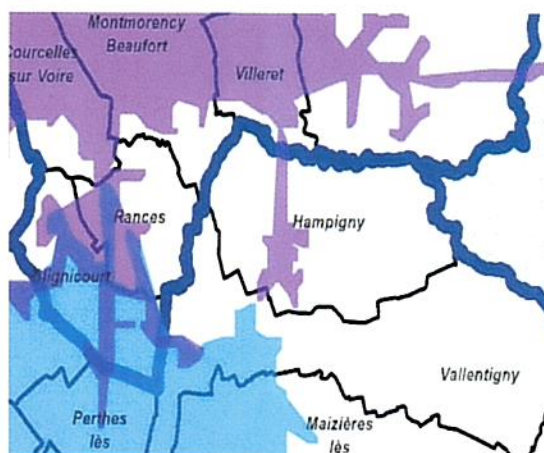
La saulsotte - CIS Nogent sur seine / CIS Villenaux la grande

■ CIS en garde postée ■ CIS en astreinte

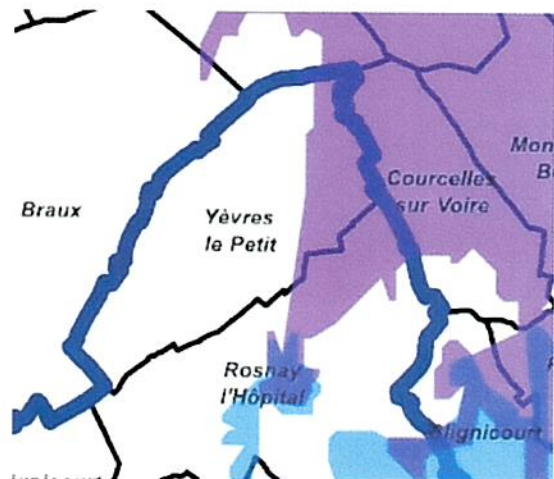


Couverture à 20 minutes après le déclenchement de l'alerte

Hampigny - ■ CIS Brienne le chateau ■ CIS Chavanges



Couverture à 20 minutes après le déclenchement de l'alerte
Yèvres le petit - CIS Chavanges - CIS Brienne le chateau



En complément de ces modifications, il a été identifié que certains lieux-dits se trouvent éloignés de la commune à laquelle ils sont rattachés et donc du centre de secours assurant leur défense. Afin d'améliorer la réponse opérationnelle les modifications ci-dessous sont proposées accompagnées par la création de plans de déploiement spécifiques, dissociés de ceux de la commune de rattachement administratif.

| | Commune de rattachement | Lieux-dit | CIS actuel en 1 ^{er} appel / délai de route | CIS envisagé en 1 ^{er} appel / délai de route |
|----|-------------------------|---|--|--|
| 1 | PLANCY L'ABBAYE | LIEU DIT VIAPRES LE GRAND | MERY SUR SEINE-14mn41s | ARCIS SUR AUBE-11mn54s |
| 2 | MARAYE EN OTHE | LIEU DIT CHAMPSICOURT | AIX EN OTHE-21mn44s | BOUILLY-12mn51s |
| 3 | | LIEU DIT LA PERRIERE | AIX EN OTHE-20mn24s | BOUILLY-12mn38s |
| 4 | | LIEU DIT HAUTE RIVE | AIX EN OTHE-18mn8s | BOUILLY-15mn46s |
| 5 | | LIEU DIT LES BOULINS | AIX EN OTHE-17mn26s | BOUILLY-14mn54s |
| 6 | | LIEU DIT CHAMPCHARME HAUT | AIX EN OTHE-15mn55s | ESTISSAC-14mn13s |
| 7 | | LIEU DIT CHAMPCHARME BAS | AIX EN OTHE-15mn8s | ESTISSAC-13mn26s |
| 8 | | ST GERMAIN | LIEU DIT CHEVILLELE | TROYES OUEST-10mn2s |
| 9 | ST PHAL | LIEU DIT LA COMMANDERIE | BOUILLY-21mn26s | CHAOURCE-19mn25s |
| 10 | | LIEU DIT PONT AUX VERRIERS | BOUILLY-15mn35s | CHAOURCE-12mn53s |
| 11 | | LIEU DIT LE LARRY | BOUILLY-21mn | CHAOURCE-17mn |
| 12 | | LIEU DIT LE PERCHOIS | BOUILLY-21mn | CHAOURCE-14mn |
| 13 | JULLY SUR SARCE | LIEU DIT CHANGY | BAR SUR SEINE-15mn23s | ST PARRES LES VAUDES-11mn44s |
| 14 | LA VENDUE MIGNOT | LIEU DIT LE BOCHAT | BOUILLY-15mn29s | ST PARRES LES VAUDES-13mn14s |
| 15 | LESMONT | LIEU DIT LE PRIEURE | PINEY-15mn22s | BRIENNE LE CHÂTEAU-14mn6s |
| 16 | RADONVILLIERS | LIEU DIT ANCIENNE MAISON FORESTIERE DU TEMPLE | BRIENNE LE CHÂTEAU-20mn35s | VENDEUVRE SUR BARSE-12mn6s |

Modification de l'annexe 3-1 (Plan de déploiement A5) et de l'annexe 3-2 (Plan de déploiement A26)

Mise à jour de la liste des CIS intervenants sur le secteur autoroutier.

Mise à jour de l'annexe CPI A (Liste des CPI Communaux)

Suppression d'un CPI suite à dissolution :

-CPI Herbisse (arrêté préfectoral 2023129-0001).

Mise à jour de l'annexe CPI E (Intervention de CPI hors du territoire communal)

Ajout d'un CPI intervenant hors du territoire communal :

CPI Droupt Sainte Marie intervenant sur la commune de Droupt Saint Basle (arrêté préfectoral 2023164-0001).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a reçu un avis favorable par :

- le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires qui s'est réuni le 10 novembre 2023 ;
- le Comité Social Territorial qui s'est réuni le 14 novembre 2023 ;
- la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours qui s'est réunie le 14 novembre 2023 ;

VALIDE les modifications apportées au règlement opérationnel du SDIS de l'Aube ;

PREND ACTE que ce nouveau règlement opérationnel devra être arrêté par Madame la Préfète.

Fait le 15 DEC. 2023

Votes pour : 16

Mesdames Sylviane BETTINGER, Marie-Thérèse LEROY, Elisabeth PHILIPPON.

Messieurs Guy BERNIER, Philippe DALLEMAGNE, Bernard DE LA HAMAYDE, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Olivier JACQUINET, Arnaud MAGLOIRE, Jean-Yves MATHIAS, Jean-Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY